

Accise—Loi

domaine. Le ministre des Finances nous avait déclaré au comité des finances qu'un document serait prêt pour le mois d'avril de l'an dernier. Avril est passé, rien n'est venu. Alors on a dit qu'il serait prêt pour septembre. Septembre est passé et rien n'était prêt.

Nous nous doutons qu'il y aura des augmentations spectaculaires des taxes de vente tandis que le montant d'impôt sur le revenu que les Canadiens paieront diminuera à peine. Ce sera une supercherie destinée à semer la confusion dans l'esprit des Canadiens pour qu'ils aient l'impression de payer moins d'impôt alors qu'en fait, ils en paient davantage. Nous, du Nouveau parti démocratique, nous nous sommes opposés au projet de loi C-14 pour les raisons que j'ai énumérées et pour d'autres que mes collègues indiqueront au cours du débat sur ce projet de loi.

[Français]

M. Jean-Claude Malépart (Montréal—Sainte-Marie): Madame la Présidente, le projet de loi C-14 dont nous discutons découle des mesures budgétaires du ministre des Finances (Wilson) et a pour but de modifier la taxe d'accise et les différentes taxes au Canada. Dans un langage ou un vocabulaire que la population qui nous écoute comprend bien, c'est tout simplement des augmentations de taxes et d'impôts pour l'ensemble des contribuables canadiens.

Madame la Présidente, le député de Trois-Rivières avait présenté ce projet de loi pour dire que c'était pour réduire le déficit. Plus tard, dans mon exposé j'expliquerai et je démontrerai de quelle façon le gouvernement conservateur aurait dû s'y prendre pour réduire le déficit mais, dans un premier temps, j'aimerais regarder ce projet de loi dans son ensemble avec le discours du Budget du mois de mai 1985 et le discours du Budget du 26 février 1986.

Regardons quelles sont toutes les autres taxes que le gouvernement a décidé d'imposer et quelles en seront les conséquences sur l'ensemble de la population canadienne. Tout d'abord, tout le monde se rappellera que ce gouvernement a décidé de modifier l'indexation de base pour les personnes à charge, pour tous les payeurs d'impôt, il avait tenté de modifier l'indexation de moins de 3 p. 100 pour les personnes âgées, de couper l'indexation des allocations familiales, de couper l'indexation de 3 p. 100 de la table d'impôt, autant des particuliers que des conjoints.

Le 26 février le gouvernement a modifié l'exemption pour personnes mariées, pour l'année de mariage. Dans le livre du ministre des Finances, document budgétaire du 26 février, on retrouve que le gouvernement vient d'économiser 20 millions de dollars. Cela veut dire, lorsqu'on dit que le gouvernement économise 20 millions, que ce sont les contribuables qui viennent de payer 20 millions de plus pour le gaspillage de ce gouvernement conservateur.

Il y a eu en plus une surtaxe de 3 p. 100 en 1986 qui devrait rapporter 550 millions de dollars ou coûter aux contribuables en 1987 une somme de 1 milliard 200 millions de dollars, 1 milliard 260 millions en 1988, 1 milliard 325 millions en 1989 et 1 milliard 400 millions en 1990 au niveau de la surtaxe de 3 p. 100.

Madame la Présidente, si on regarde aussi au niveau de la hausse de la taxe de vente fédérale dans le Budget du 26 février, les contribuables vont payer en 1986 une somme de

700 millions de dollars de plus; en 1987, 1 milliard 50 millions de dollars; en 1988, 1 milliard 125 millions de dollars; en 1989, 1 milliard 200 millions et en 1990, 1 milliard 300 millions de dollars.

La hausse de taxe sur le tabac va rapporter au gouvernement environ 150 millions de plus par année pour les années 1986 jusqu'à 1990. Au niveau du changement de la taxe sur le transport aérien, une autre augmentation de taxe et, encore là, le gouvernement prévoit récolter pour les cinq prochaines années une somme d'environ 15 millions de dollars par année.

Madame la Présidente, il faut se rappeler que dans le Budget de 1985 c'est là que le gouvernement avait commencé à s'attaquer à la population, à la famille, aux personnes âgées et à l'ensemble de la population en général. Tout d'abord, tout le monde se rappellera que ce gouvernement avait décidé de taxer les bonbons, les boissons gazeuses. En plus il a décidé de taxer les aliments pour animaux domestiques et a refusé complètement d'accorder les exemptions pour ce qu'on appelait les chiens guides pour les handicapés visuels.

En même temps le gouvernement avait décidé d'utiliser la maladie de la population pour taxer tout l'ensemble des médicaments au Canada, le gouvernement a décidé de taxer cela: soit les aspirines, tout ce qu'on prend pour soigner la grippe, tout ce qu'on appelle la «pharmacie familiale», ce gouvernement a décidé de le taxer. Alors, plus les enfants sont malades, plus le gouvernement est heureux, plus il taxe la population à cause de son état de santé.

Tous les instruments chirurgicaux et dentaires, les appareils pour les films de radiographie, encore là, lorsque chaque citoyen et citoyenne va chez le dentiste, soit pour subir des soins dentaires, le prix de l'augmentation découle de la taxe de ce gouvernement conservateur.

Les poêles à bois, toute l'industrie de la construction, le système de chauffage solaire, les panneaux et tubes isolants... Madame la Présidente, il n'y a pour ainsi dire que l'air que l'on respire que ce gouvernement n'a pas taxé, et cela, parce qu'il n'en a pas trouvé les moyens.

M. Prud'homme: Mais ça s'en vient.

M. Malépart: Et mon collègue de Saint-Denis (M. Prud'homme) qui a une longue expérience à la Chambre des communes me dit, et il a sûrement raison: Cela s'en vient. Cela s'en vient, notre petit Brian national va trouver un moyen pour taxer l'air.

Madame la Présidente, si nous regardons tout l'ensemble de ces taxes: deux hausses de taxes sur le carburant, deux hausses de taxes sur le tabac, les alcools, augmentation deux fois de la taxe de vente, comme je le disais tantôt, sur les boissons gazeuses, sur les aliments, sur la question des choses pour la santé, cela a pour conséquence d'affecter énormément le pouvoir d'achat des Canadiens et des Canadiennes.

Les chiffres que je vais maintenant citer sont des exemples sur la conséquence que ces deux Budgets de ce gouvernement conservateur vont affecter: Soit une famille dont le revenu est de 15 000 \$, son impôt ou son pouvoir d'achat est majoré de 23 p. 100. Mais là, lorsqu'il s'agit d'une famille dont le revenu est de 200 000 \$, là, ce sont les amis de quelqu'un, eh bien là c'est une majoration d'impôt de l'ordre de 1 p. 100.